



instalation des compteurs d'eau

Par **maribauca**, le **29/03/2012** à **12:05**

Bonjour,

nous sommes 4 copropriétaires d'un petit immeuble. Toutes nos charges ont été réparties au millième. Il y a 4 ans nous avons voté à l'unanimité l'Assemblée Générale l'installation des compteurs d'eau individuels.

Seulement les trois sur les quatre propriétaires ont installés leurs compteurs. Durant toute cette période le syndic ne tient pas compte de nos compteurs et continue la répartition d'eau au millième en nous indiquant que c'est la loi.

Pouvez-vous s'il vous plaît nous indiquer où est écrite cette loi mais aussi comment remédier à cette situation, à qui s'adresser pour enfin trouver la solution à notre problème.

En vous remerciant.

Bien à vous.

J.M-C